

— LA —

SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I Au prone. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III La première communion est une fête religieuse. — IV Réhabilitation de Jeanne d'Arc au XVI^e siècle. — V Société d'une messe. — VI Calendrier perpétuel d'indulgences plénières : Mai (suite). — VII Soeurs de Miséricorde : Vêture et profession religieuse.

AU PRONE

Le dimanche 16 mai

On annonce :

Les Rogations.

La fête de l'Ascension.

La neuvaine de la Pentecôte le 21 (1).

Dans le diocèse de Sherbrooke, vendredi, annivers. de l'élection de Mgr l'évêque.

OFFICES DE L'ÉGLISE

Le dimanche, 16 mai

Messe du 5e dim. après Pâques, *semi-double* ; mém. de S. Ubald ; 3e or. *Concede nos* ; préf. pascale. — I vêpres de S. Paschal Baylon C., patron des Œuvres eucharistiques, *double* ; mém. du dim. et de S. Ubald.

TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 23 mai

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Du 24 mai, N.-D. Auxiliatrice (Saint-Jean-Est) ; du 29 mai, sainte Théodosie.

(1) En faisant cette neuvaine *publiquement*, chaque fidèle peut gagner : 10 7 ans et 7 quarantaines d'indulgences à chaque exercice (300 jours en la faisant *privément*) ; 20 une indulgence plénière en se confessant, communiant et priant aux intentions du pape, dans le cours de la neuvaine (publique ou privée), ou l'un des huit jours suivants (du 21 mai au 6 juin).

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Du 24 mai, N.-D. de Bon-Secours (Monte Bello).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Du 19 mai, sainte Pudentienne (Roxton Pond); du 20 mai, saint Bernardin (Waterloo); du 24 mai, N.-D. de Bon-Secours (Richelieu).

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Du 18 mai, saint Venant (Hereford); du 24 mai, N.-D. de Bon-Secours (Stuckely Nord).

DIOCÈSE DE PEMBROKE. — Du 28 mai, saint Augustin (Waswanipi).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Du 22 mai, saint Emile. J. S.

Prières des Quarante-Heures

MARDI,	18	M AI	— Séminaire de Philosophie.
JEUDI,	20	“	— Grand-Séminaire.
SAMEDI,	22	“	— Viauville.

LA PREMIERE COMMUNION EST UNE FETE RELIGIEUSE

MGR l'archevêque de Toulouse a pris pour sujet d'une de ses lettres pastorales du carême : *La Première Communion*. Nous en détachons la page suivante, que nous nous permettons de recommander à l'attention de MM. les curés et surtout des familles chrétiennes.

« La première communion aujourd'hui est une fête semi-religieuse, semi-profane, par laquelle on salue une nouvelle phase dans la vie de l'enfant qui va devenir un adolescent; une fête à laquelle sont invités, pour se réjouir avec la famille, les parents et les amis, et où, en-dehors de la pieuse cérémonie du matin, il n'est question ni de la religion, ni du bon Dieu.

« Trois choses surtout préoccupent les parents, qui font partager aux enfants sur ce point leurs sollicitudes : les cadeaux, la toilette et le festin.

« Au lieu du petit paroissien, du modeste chapelet, de la

croix de cuivre ou d'les amis les plus intimes portés religieusement, voyons-nous aujourd'hui échanges de bijoux, d' du luxe et l'amour de du bon Dieu.

« Le jour de la première cadeaux, où l'on ne richesse des présents en faveur d'une famille popularité.

« La fête passée, ces rappellent plus rien ; communion, a reçu d n'a pas même un chap La croix précieuse es lui, dépouillé, ne port distingue d'un infidél Dieu, de la sainte Vie

« Que dire du luxe plicité que de la m nombre la tenue trad C'est toujours le vête contraires. Mais que cédés, par d'ingénieu une toilette de marié niante ?

« Il faut rendre jus quelques communau de l'esprit laïque et a Notre-Seigneur, par

croix de cuivre ou d'argent offerts par les grands parents ou les amis les plus intimes de la famille, pieux et chers souvenirs portés religieusement, puis transmis comme un héritage, que voyons-nous aujourd'hui ? Entre familles et amis, ce sont des échanges de bijoux, d'objets d'art destinés à éveiller le goût du luxe et l'amour de la frivolité plutôt que la piété et l'amour du bon Dieu.

« Le jour de la première communion, c'est une exposition de cadeaux, où l'on ne sait ce qu'il faut admirer le plus, de la richesse des présents ou des sympathies dont ils témoignent en faveur d'une famille heureuse d'étaler son influence et sa popularité.

« La fête passée, ces souvenirs soigneusement renfermés ne rappellent plus rien ; et l'enfant qui, au jour de la première communion, a reçu des rosaires d'ambre et d'or, le lendemain n'a pas même un chapelet de graines pour dire ses *Ave Maria*. La croix précieuse est soigneusement recueillie et cachée, et lui, dépouillé, ne porte plus sur sa poitrine aucun signe qui le distingue d'un infidèle et qui le marque à la protection de Dieu, de la sainte Vierge et des saints.

« Que dire du luxe des vêtements, aussi éloignés de la simplicité que de la modestie, qui ont remplacé chez un grand nombre la tenue traditionnelle de la première communion ? C'est toujours le vêtement blanc, malgré quelques tendances contraires. Mais que n'y a-t-on pas ajouté par d'habiles procédés, par d'ingénieuses combinaisons qui ont fini par en faire une toilette de mariée, bien plus qu'un costume de communicante ?

« Il faut rendre justice aux grandes familles chrétiennes et à quelques communautés, qui ont su résister aux envahissements de l'esprit laïque et aux caprices de la mode. Par respect pour Notre-Seigneur, par égard et par délicatesse pour les pauvres,

ours (Monte Bello).
sainte Pudentienne
) ; du 24 mai, N.-D.
ant (Hereford) ; du
n (Waswanipi).
J. S.

res

losophie.

.

TE RELIGIEUSE

pour sujet d'une
me : *La Première*
la page suivante,
à l'attention de
nes.

st une fête semi-
lue une nouvelle
nir un adolescent ;
e réjouir avec la
hors de la pieuse
la religion, ni du

parents, qui font
s sollicitudes : les
te chapelet, de la

elles ont tenu et conservé, avec la simplicité du costume primitif, les traditions des convenances et du bon goût.

« Combien nous déplorons que ces bons exemples trouvent si peu d'imitateurs, et que, malgré les conseils et les avertissements de MM. les curés, tant de familles, et souvent les moins fortunées, s'obstinent à créer des différences, qui non seulement s'éloignent singulièrement de l'esprit démocratique du jour, mais qui établissent entre les enfants des différences et des rivalités regrettables, surtout à l'église, et le jour de la première communion où les fils d'un même Père, qui est notre Père du ciel, viennent s'asseoir à la même table et participer au même festin !

« Plus d'une fois nous avons vu des enfants absorbés pendant tout le temps de la retraite par des questions de toilettes, dont les parents avaient l'imprudence de les entretenir, et parce que leur vanité n'était pas satisfaite, au lieu de verser sur leurs fautes des larmes de repentir, pleurer de dépit ou de jalousie à la vue d'un camarade plus élégant, d'une compagne plus à la mode. Ainsi, par la frivolité des parents et leur manière d'apprécier les choses, le jour de la première communion, qui devait être pour ces enfants un jour de joie sereine et de bonheur complet, se changeait en jour de tristesse, d'amertume et peut-être d'intime révolte.

« Le matin de la première communion, n'invitez personne, vous en êtes dispensés, vous ne le pouvez pas : le soin de votre enfant, le temps des offices, le besoin de vous recueillir vous en empêchent absolument. Et si le soir vous conviez à un repas de famille vos parents les plus proches, vos amis les plus intimes, non ceux qui vous ont offert les plus beaux cadeaux, mais ceux qui le matin sont venus s'asseoir avec vous à la table eucharistique, que ce soit pour y parler des splendeurs de la fête, des joies qu'elle vous a procurées et des

espérances qu'elle vous a procurées, et de la joie de votre foyer toutes les bénédictions.

« Ne méritez pas les reproches des fidèles de Corinthe : *quod est bibendum, aut est manducandum*, ce jour serait mal choisi si vous méprisez l'Eglise et les

« De grâce, parents, ne faites pas de la fête pour vous-mêmes, par le plaisir de vos enfants, que ce jour soit pour eux un jour sacré : l'année suivante reviendra plus ; aucune joie qu'il apporte est au-dessous de votre pouvoir d'éveil à celle-là. Vous seriez jaloux de leur bonheur ; mais quelle est la vanité, si vous arrêtez leur d'une bonne première communion, dissident sur toute la

REHABILITATION

PAR I



ACQUES D'
apprenant
Rouen.

La mère de Jeanne
puis se releva. Pe
Orléans où elle fu

u costume pri-
goût.

mples trouvent
et les avertis-
, et souvent les
ences, qui non
it démocratique
des différences
et le jour de la
ère, qui est notre
ible et participer

absorbés pendant
de toilettes, dont
enir, et parce que
verser sur leurs
t ou de jalousie
ompagne plus à
s et leur manière
communion, qui
seraine et de bon-
se, d'amertume et

invitez personne,
ez pas : le soin de
de vous recueillir
ir vous conviez à
ches, vos amis les
ert les plus beaux
nus s'asseoir avec
pour y parler des
a procurées et des

espérances qu'elle vous fait concevoir en apportant à votre foyer toutes les bénédictions de Dieu.

« Ne méritez pas le reproche que saint Paul adressait aux fidèles de Corinthe : *Numquid non habetis domos ad manducandum et bibendum, aut ecclesiam Dei contemnitis ?* Oui, ce grand jour serait mal choisi pour manger et pour boire, ce serait mépriser l'Eglise et les dons mystérieux que vous en recevez.

« De grâce, parents chrétiens, par amour de Dieu, par respect pour vous-mêmes, par égard pour les fidèles, dans l'intérêt de vos enfants, que ce jour de la première communion soit pour vous un jour sacré : *Habebitis hunc diem in monumentum*. Il ne reviendra plus ; aucun autre jour ne lui sera semblable. La joie qu'il apporte est unique dans l'existence. Il n'est pas en votre pouvoir d'éveiller dans une âme des émotions semblables à celle-là. Vous seriez cruels, si vous priviez vos enfants de ce bonheur ; mais quelles seraient en même temps vos responsabilités, si vous arrêtiez ainsi dans leur source les grâces qui, d'une bonne première communion, jaillissent à flots et resplendissent sur toute la vie ! »

REHABILITATION DE JEANNE D'ARC AU XV^e SIECLE

PAR LE SOUVERAIN PONTIFE



ACQUES D'ARC était mort de douleur, paraît-il, en apprenant le supplice de sa fille sur le bûcher de Rouen.

La mère de Jeanne, Isabelle Romée, se courba sous l'orage, puis se releva. Peu après, elle quitta Domremy. Venue à Orléans où elle fut reçue, soignée, pensionnée, elle attendit,

dans la métairie de Bagneaux, l'heure des réhabilitations de Jeanne, que faisait prévoir une enquête menée par le cardinal d'Estouteville. Sa confiance ne fut pas déçue. Un jour de novembre de l'année 1455, on la vit, accompagnée de plusieurs dames orléanaises, sortir de sa ferme, qu'elle ne quittait guère. Vieillie, cassée, l'esprit toujours présent cependant, elle se rendit à Paris avec son fils, Pierre du Lys, qui partageait, en sa compagnie, les bonnes grâces de la Cité, du Chapitre et du duc d'Orléans.

Dans l'église de Notre-Dame, elle réclama de Juvénal des Ursins, archevêque de Reims, d'Alain Chartier, évêque de Paris, de Robert de Longueil, évêque de Coutances, la révision du procès de son enfant, outragée indignement par des hommes qui se disaient des juges et n'étaient que des bourreaux.

On raconte qu'étouffée par ses larmes, Isabelle ne put aller au bout de sa supplique.

Il fut décidé que, dix jours plus tard, les prélats invoqués examineraient l'affaire à fond.

Pendant ces délais, les dames d'Orléans restèrent auprès de leur vénérable cliente, qu'elles accompagnèrent encore le 17, dans l'audience décisive où se constitua le Tribunal de révision.

Elles virent Isabelle remettre aux évêques le rescrit de Calixte III, qui leur donnait mandat de procéder à la révision au nom du Siège apostolique, et elles entendirent ceux-ci accepter la charge qui leur était confiée. Elles assistèrent à la plaidoirie de Pierre Maugier, docteur en Décret, qui conclut que prompt justice fût faite à Isabelle et à ses parents, suivant toutes les exigences du droit. Enfin, sur les réquisitions de l'Inquisiteur Jean Brehal, elles ouïrent Isabelle affirmer, sous la foi du serment, qu'elle était bien la mère de Jeanne d'Arc, et qu'à ce titre elle demandait la cassation du jugement de Rouen.

L'action était ouverte

On a bien compris :

Jeanne avait été hérétique

adoratrice de mauvais

Pierre Cauchon et ses

L'enquête se fit à D

Orléans.

A Domremy, il fut

Jean de Novellemont

A Paris, vingt, dont

A Rouen, dix-neuf,

de Seguin qui avait au

A Lyon, un, sur co

A Orléans, quarant

noine Compaing, Cha

Boucher, hôte de Jea

L'archevêque de R

ces, d'ûment informé

de Jean Brehal, gra

sentence :

« Nous disons, pro

procès (de chute et d

ces qui les ont suivi

iniques, répugnants

et de fait avec l'abji

qui en ont été les co

(en droit), invalide

lons... leur enlev

publiée sur la plac

en ce lieu où Jean

ces..., elle sera pul

les endroits les plu

(1) Procès, III, p.

L'action était ouverte.

On a bien compris : il s'agissait de savoir si oui ou non Jeanne avait été hérétique, dissolue, menteuse, schismatique, adoratrice de mauvais esprits, ainsi que l'avaient affirmé Pierre Cauchon et ses assesseurs.

L'enquête se fit à Domremy, à Paris, à Rouen, à Lyon, à Orléans.

A Domremy, il fut entendu trente-quatre témoins, dont Jean de Novellemont, Bertrand de Poulengy, Durand Laxart.

A Paris, vingt, dont Thomas Courcelles et le duc d'Alençon.

A Rouen, dix-neuf, dont Manchon, Massieu, Taquel, Seguin de Seguin qui avait assisté au procès de Poitiers.

A Lyon, un, sur commission rogatoire, d'Aulon.

A Orléans, quarante et un, dont Dunois, Gaucourt, le chanoine Compaing, Charlotte Havet, qui était la fille de Jacques Boucher, hôte de Jeanne, lors de la délivrance.

L'archevêque de Rouen, les évêques de Paris et de Coutances, dûment informés par ces enquêtes et par le réquisitoire de Jean Brehal, grand Inquisiteur de la foi, portèrent leur sentence :

« Nous disons, prononçons, définissons et déclarons que les procès (de chute et de rechute menés à Rouen), et les sentences qui les ont suivis, manifestement frauduleux, calomnieux, iniques, répugnants, contenant des erreurs évidentes de droit et de fait avec l'abjuration qui y est annexée et les exécutions qui en ont été les conséquences, sont et seront tenus pour nuls (en droit), invalides et vains. Nous les cassons... les annulons... leur enlevons toute valeur... Notre sentence sera publiée sur la place Saint-Ouen et au Vieux-Marché de Rouen, en ce lieu où Jeanne fut brûlée dans le plus cruel des supplices..., elle sera publiée de même dans les principales villes et les endroits les plus considérables du royaume (1).

(1) *Procès*, III, p. 361-362.

Ce jugement fut rendu le 7 juillet 1456. Le procès de réhabilitation avait duré huit mois.

Isabelle Romée eut la joie de cette justice. Elle s'éteignait deux ans environ plus tard, au mois de novembre 1458. Elle fut enterrée à Sandillon. Nous ne savons pas où est sa tombe.

C'est grand dommage. Les mères du Loiret, les mères de France, s'y rendraient en pèlerinage, afin d'apprendre deux sciences, dont l'une, très haute, est nécessaire à toutes, dont l'autre, terrible, est nécessaire, hélas ! à plusieurs, à savoir : comment on élève une Française et une sainte ; et comment on survit à son enfant, en se préparant par la prière résignée, à l'aller retrouver dans les éternelles joies du paradis.

Jeanne préoccupa prodigieusement ses contemporains. Amis ou ennemis, compatriotes ou étrangers écrivirent sur elle des lettres, des traités, des mémoires, des plaidoyers, des réquisitoires, des légendes, des poésies en latin ou en langue vulgaire, des procès-verbaux. Une littérature « Johannique », nombreuse et variée, inonda presque l'Italie, la Belgique, l'Allemagne, la France (2).

L'Université de Paris l'a constaté avec une précision qui ne saurait guère appartenir qu'à la colère. « Dans presque tout l'Occident, écrit-elle, le troupeau du Christ est empoisonné par l'admiration de cette créature ».

Cet enfant devenue subitement chef de guerre ; cette paysanne des Marches de Lorraine, prophétisée et prophétesse ; cette ignorante, dont la langue merveilleuse sonnait comme un pur cristal ; cette guerrière qui ne versa jamais le sang ; cette triomphatrice qui ne concevait aucune superbe de ses victoires ; cette Vierge, si pure que sa seule présence inspi-

(2) Cf. Jules Quicherat, 5 volumes.

rait la pureté ; cette armée des camps ne l'en portait comme une lance de charmes des moniales ; cette infortune pas au champ de bataille plusieurs étaient tués et toute en contrastes, l'histoire soit livrée aux études de miracle, une mort enthousiasmé quiconque peu loin.

Il est impossible de rejuges dans le procès de cadre qu'il s'agissait de figure d'une honnête condamnée, qui jaillit ment austère et douce,

Etudiés à ce point de procès de réhabilitation

Don des miracles ; de des armes ; victoires pr table ; intrépidité héroïque qui l'avaient le plus c l'Eucharistie ; esprit d joyeux dans la fatigue zèle des âmes qu'elle ex en Dieu qui ne reculait dès qu'elle croyait l'hu divins ; pureté gardée ment contagieuse, qu' d'armes jusqu'à détruire

rait la pureté ; cette âme si unie à Dieu que les distractions des camps ne l'en pouvaient séparer ; cette héroïne brave comme une lance de chevalier et humble comme la plus petite des moniales ; cette intrépide que ses blessures n'arrachaient pas au champ de bataille, mais qui pleurait à la pensée que plusieurs étaient tués sans confession ; cette âme toute simple et toute en contrastes, la plus une et la plus complexe qui se soit livrée aux études et aux discussions de l'homme, une vie de miracle, une mort de martyr, avaient retenu, étonné, enthousiasmé quiconque s'était approché d'elle, même d'un peu loin.

Il est impossible de ne pas voir que le portrait, présenté aux Juges dans le procès de réhabilitation, dépasse de beaucoup le cadre qu'il s'agissait de remplir. Ce n'est pas seulement la figure d'une honnête femme, d'une innocente méchamment condamnée, qui jaillit devant les yeux, c'est celle bien autrement austère et douce, simple et solennelle, d'une sainte.

Etudiés à ce point de vue, les témoignages apportés dans le procès de réhabilitation, sont extrêmement remarquables.

Don des miracles ; don des prophéties ; science surnaturelle des armes ; victoires providentielles ; mission divine incontestable ; intrépidité héroïque ; miséricordieuse pitié pour ceux qui l'avaient le plus cruellement insultée ; passion sainte de l'Eucharistie ; esprit de pénitence toujours en éveil ; entrain joyeux dans la fatigue ; sobriété telle qu'on n'en vit jamais ; zèle des âmes qu'elle entendait avant tout sanctifier ; confiance en Dieu qui ne reculait pas devant l'humainement impossible dès qu'elle croyait l'humainement impossible dans les vouloirs divins ; pureté gardée par la plus ferme vigilance, et si saintement contagieuse, qu'elle rayonnait parmi ses compagnons d'armes jusqu'à détruire en eux, elle présente, le germe des

pensées perverses ; besoin sublime de la prière, même au milieu de la bataille ; aucune grandeur, aucune beauté morale ne furent refusées à la Libératrice.

Ainsi parlèrent Dunois qui l'avait assistée dans la campagne de la Loire, le drapier-fourreur Lhuillier qui lui avait confectionné des vêtements, Charlotte Havet, la fille de Jacques Boucher, qui, enfant, avait partagé sa Chambre, Gaucourt, une quarantaine d'autres, hommes et femmes.

Les dépositions venues de Domremy et de Rouen n'avaient fait que confirmer ces appréciations.

Les gens de Domremy avaient conté les grâces charmantes, et déjà présageant la prédestinée, de Jeanne enfant. Les Rouennais avaient rapporté les souffrances cruelles de la prisonnière et de la martyre, supportées avec tant de douceur, de résignation, de magnanimité, qu'on a pu soutenir qu'un décret d'En-Haut avait modelé de très près sa passion sur la passion de Notre-Seigneur Jésus Christ.

Il est vrai : les pièces qui gardaient cette histoire furent inconnues du public, jusque vers le milieu du siècle dernier. Il était cependant résulté des témoignages, une impression qui ne s'anéantit jamais et se changea en tradition, cristallisée, comme je l'ai dit, autour des solennités du 8 mai.

De plus, l'ensemble, les faits saillants de la vie de Jeanne, n'avaient pu être tellement obscurcis qu'on ne sût pas, au moins en gros, l'enfance à Domremy, la délivrance d'Orléans, le sacre de Reims, le martyre de Rouen, avec quelques-unes de leurs circonstances. Cette épopée, sublime en dépit de ses lacunes, suffisait à faire travailler et conclure les esprits réfléchis.

Et ils travaillaient, et ils concluaient.

Tantôt, c'était un évêque, François de Brilhac, qui renouvelant en 1482, le geste du cardinal d'Estouteville, accordait une

indulgence à ceux qui célébraient le 8 mai. Cette fête devint une fête nationale.

Tantôt, c'était un poète, qui avait écrit une œuvre remarquable, stupéfiante.

Tantôt, c'était un auteur, évêque de Toul, qui l'incluait dans son catalogue des saints.

Tantôt, c'était des poètes, qui avaient écrit une chapelle, dont on parlait à Marie ou à elle (3).

Tantôt, c'était un journaliste, bien inspiré — Etienne Leclercq, qui avait écrit des articles sur l'histoire de France. L'histoire de Jeanne est une œuvre qui a été forcée d'être en Celui qui domine d'un rayon du Seigneur. Elle prédisait l'avenir... Oui, je crois que Dieu (4).

Tantôt, c'était Symphorien de Orléans, lequel, établi à Orléans, y inscrivait « la Bienheureuse Jeanne ».

Tantôt, c'était un de ces auteurs, par la Congrégation de

(3) Déposition de Mgr de Lamoignon, en pèlerinage à Domremy, détruite, paraît-il, par les protestants.

(4) Cité par M. Boucher.

indulgence à ceux qui célébreraient pieusement notre solennité du 8 mai. Cette fête devenait ainsi religieuse autant que civile.

Tantôt, c'était un pape, Pie II, qui déclarait Jeanne « conduite par l'inspiration divine », et l'appelait « la Vierge admirable, stupéfiante ».

Tantôt, c'était un auteur ecclésiastique, du Saussay, mort évêque de Toul, qui l'inscrivait comme « Vierge martyre dans son catalogue des saints de France.

Tantôt, c'était des paysans, ses compatriotes, qui élevaient une chapelle, dont on ne savait trop si elle était dédiée ou à Marie ou à elle (3).

Tantôt, c'était un jurisconsulte, — plus d'une fois moins bien inspiré — Etienne Pasquier qui notait dans ses Recherches sur l'histoire de France : « Pour ma part, je pense que l'histoire de Jeanne est un vrai miracle de Dieu... Toute sa force était en Celui dont l'image marquait son étendard. Illuminée d'un rayon du Saint-Esprit, par le moyen de ses voix, elle prédisait l'avenir... Le succès de ses entreprises fut admirable... Oui, je crois que tout cela est venu par l'inspiration de Dieu (4) ».

Tantôt, c'était Symphorien Guyon, curé de Saint-Victor d'Orléans, lequel, établissant la liste des saints de notre Église, y inscrivait « la Bienheureuse Jeanne d'Arc, pucelle d'Orléans ».

Tantôt, c'était un de nos liturgistes qui faisait approuver par la Congrégation des Rites, ces lignes significatives : « Dieu

(3) Déposition de Mgr de Belley, évêque de Saint-Dié. Mgr Dupanloup, en pèlerinage à Domremy, retrouva les fondations de cette chapelle, détruite, paraît-il, par les protestants.

(4) Cité par M. Boucher de Molandon. Procès de 1894.

est venu à notre secours. Celui qui choisit la faiblesse, pour confondre la force, choisit une jeune fille ignorante des armes, mais d'une exquise piété, Jeanne, pour sauver son peuple (5) ».

Tantôt, c'était nos panégyristes du 8 mai, qui appelaient de leurs vœux, le jour où Jeanne serait placée sur les autels. De l'Oratorien inconnu, cité par le Père Ingold, à Mgr Freppel, évêque d'Angers ; de Mgr Freppel à Mgr Germain, évêque de Coutances, cité par M. le doyen Sejourné, dans sa belle déposition de 1888, combien ont dit que la Cause de Jeanne « est celle d'Orléans, celle de la France, celle de Dieu ! » Je ne rapporterai pas leurs paroles : je devrais être infini.

Pendant, il fallait un homme, pour recueillir, avec son haut esprit et son noble cœur, ces rayons épars, et les présenter au monde et au Siège Apostolique.

Cet homme, grand citoyen et grand évêque, la Providence l'avait marqué et préparé : ce fut Mgr Dupanloup.

Mgr TOUCHET, évêque d'Orléans.

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, le 29 avril 1909.

M. l'abbé Jean-Baptiste Beauchamp, ancien curé de Saint-Placide, décédé ce matin, était membre de la Société d'une Messe.

EMILE ROY, *chancelier*.

(5) Leçons de l'Office de la Délivrance.

CALENDRIER PERPE

FÊTES O

Entre le 2

Œuvre de la sainte
prière pendant la messe

Entre le 10 et le
la fête de saint

Tout fidèle qui pra
munion chacun de ces

Dans le

Tout fidèle qui fait

(1) Les enfants qui n'ont
la communion en une bon

(2) On peut pratiquer
six dimanches consécutifs
gagner une indulgence p
serviteurs de ce saint préfi
paration à sa fête.

EXTRAIT D'UN

CALENDRIER PERPETUEL D'INDULGENCES PLENIERES

MAI

(Suite)

FÊTES OU ÉPOQUES MOBILES

**Entre le 2e dimanche après Pâques
et la fin de mai**

Oeuvre de la sainte Enfance : *confession et communion* (1) ;
prière pendant la messe dite pour les associés défunts.

**Entre le 10 et le 16, 1er des 6 dimanches avant
la fête de saint Louis de Gonzague (21 juin)**

Tout fidèle qui pratique cette dévotion : *confession et communion* chacun de ces 6 dimanches (2).

Dans le cours du mois de mai

Tout fidèle qui fait privément ou à l'église l'exercice du

(1) Les enfants qui n'ont pas encore communiqué peuvent faire commuer la communion en une bonne œuvre par leur confesseur.

(2) On peut pratiquer une fois l'an cette série d'exercices de piété en six dimanches consécutifs en l'honneur de saint Louis de Gonzague et gagner une indulgence plénière en chacun de ces dimanches. Les pieux serviteurs de ce saint préféreront sans doute faire ces exercices en préparation à sa fête.

mois de mai en l'honneur de la sainte Vierge : *confession, communion et prière* pendant ce mois ou du 1 au 8 juin.

FÊTES FIXES

10. — S. Antonin, Ev. et Conf. dominic.

Tout fidèle qui fait *visite et prière* dans une église de Dominicains : *confession et communion*.

Tertiaires dominicains : *confession et communion ; visite et prière* à l'église de l'ordre ou de la fraternité.

11. — S. François Hiéronymo, Conf. jésuite

Tout fidèle qui fait *visite* (1 vêpres) et *prière* dans une église de Jésuites : *confession et communion*.

13. — S. Pierre Régalat, Conf. francisc.

Tout fidèle qui fait *visite et prière* dans une église de Franciscains : *confession et communion* (3).

16. — { S. Simon Stock, Conf. carme S. Jean Népomucène, martyr jésuite

Tout fidèle qui *visite* une église de Carmes ou de Carmélites : *confession et communion* (4).

Tout fidèle qui (le 16 ou le 20) fait *visite et prière* dans une église de Jésuites : *confession et communion*.

(3) Là où il n'y a pas d'église de Franciscains, les tertiaires (non les autres fidèles) peuvent gagner cette indulgence en visitant l'église paroissiale.

(4) Là où il n'y a pas d'église de Carmes ou de Carmélites, les confrères du scapulaire du Carmel (non les autres fidèles) peuvent gagner cette indulgence en visitant l'église où est établie la confrérie, ou si elle est distante de plus d'un mille, l'église paroissiale.

17. — S. Pas

Tout fidèle qui fait *visite et prière* dans une église de Franciscains : *confession et communion*.
Tertiaires franciscains : *confession et communion* à l'église de la fraternité.

19. — S.

Tout fidèle qui fait *visite et prière* dans une église de Franciscains : *confession et communion*.

20. — S. Bernar

Tout fidèle qui fait *visite et prière* dans une église de Franciscains : *confession et communion*.
Tertiaires franciscains : *confession et communion* à l'église de la fraternité.

24. — Notre-Dame

Confrérie du précieux sang (1 vêpres) et *prière* ce jour.
Confrérie de N.-D. : *visite et prière* à l'église.

25. — { S. Grégoire Ste Madeleine Translation

Tertiaires dominicains : *visite et prière* dans une église.
Tout fidèle qui *visite et prière* dans une église : *confession et communion*.
Zélateurs et zélatrices : *confession et communion et prière*.

30. — S.

Tout fidèle qui fait *visite et prière* dans une église de Franciscains : *confession et communion*.

17. — S. Pascal Baylon, Conf. francisc.

Tout fidèle qui fait *visite et prière* dans une église de Franciscains : *confession et communion* (3).

Tertiaires franciscains : *confession et communion* ; *visite à l'église de la fraternité.*

19. — S. Yves, Conf. francisc.

Tout fidèle qui fait *visite et prière* dans une église de Franciscains : *confession et communion* (3).

20. — S. Bernardin de Sienne, Conf. francisc.

Tout fidèle qui fait *visite et prière* dans une église de Franciscains : *confession et communion* (3).

Tertiaires franciscains : *confession et communion* ; *visite à l'église de la fraternité.*

24. — Notre-Dame Auxiliatrice ou de Bon-Secours

Confrérie du précieux Sang : *confession, communion, visite* (1 vêpres) *et prière* ce jour ou pendant l'octave (du 24 au 31 mai).

Confrérie de N.-D. Auxiliatrice : *confession et communion* ; *visite et prière à l'église de Bon-Secours (à Montréal).*

25 — { **S. Grégoire VII, pape et Conf.**
Ste Madeleine de Pazzi, vierge carmélite
Translation du corps de S. Dominique, Conf.

Tertiaires dominicains : *confession et communion* ; *visite et prière* dans une église de l'ordre ou de la fraternité.

Tout fidèle qui *visite* une église de Carmes ou de Carmélites : *confession et communion* (4).

Zélateurs et zélatrices du sacré Cœur de Jésus : *confession, communion et prière.*

30. — S. Ferdinand, roi francisc.

Tout fidèle qui fait *visite et prière* dans une église de Franciscains : *confession et communion* (3).

J. S.

SŒURS DE MISERICORDE

Vêtue et profession religieuse



Le 27 avril dernier, avait lieu dans la chapelle des Sœurs de Miséricorde une cérémonie de vêtue et de profession religieuse, présidée par le Révérend J.-N. Dupuis, aumônier des Dames du Sacré-Cœur.

L'allocution de circonstance a été donnée par l'officiant lui-même.

Plusieurs prêtres étaient présents, ainsi qu'un grand nombre de parents et d'amis.

Neuf postulantes ont revêtu le saint habit : Melles M.-B. Desrochers, de Montréal, dite Sœur Saint-Amable ; M.-R.-A. Brien, de Saint-Jacques-de-l'Achigan, dite Sœur Saint-Barthélemy ; M.-A. Ouellette, de Saint-Simon-de-Rimouski, dite Sœur Saint-Simon ; M. Nadeau, de Montréal, dite Sœur Sainte-Séraphine ; M.-C. Bariteau, de Nashua, E.-U., dite Sœur Sainte-Euphrasie ; M.-E. Rivet, de Coleman, E. U., dite Sœur Sainte-Blandine ; M.-E. Lefebvre, de St Albans, Vt., dite Sœur Saint-Georges ; M.-A. Balley, de Montréal, dite Sœur Saint-Samuel ; M.-L. Charon, de Saint-Henri-de-Montréal, dite Sœur Marie du Carmel.

Ont émis les vœux temporaires : Sœur Saint-Cyprien, née Maria St-Cyr, de Wolseley, Sask. ; Sœur Saint-David, née M.-A. Turner, de Oconto, Wis. ; Sœur Saint-Stanislas-Kostka, née M.-Y. Girard, de Saint-Célestin ; Sœur Saint-Ernest, née M.-G. Dallaire, de Montréal ; Sœur Saint-Augustin, née G. Livernois, de Lachine ; Sœur Marie de Lorette, née M.-E. Pion, de Saint-Grégoire-d'Iberville ; Sœur Sainte-Mildrède, née M.-E. Thibodeau, de Saint-Blaise.

Ont émis les vœux perpétuels : Sœur Sainte-Géraldine, née M.-E. Rheault, de l'Assomption ; Sœur Saint-Léon, née M.-B.-A. Pelletier, de Montréal ; Sœur Saint-Rodrigue, née M.-R.-C. Auclair, de Saint-Liboire.